

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le premier du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul

Absents représentés : Mme VAGGIANI Renée (représentée par PANNEFIEU Jean-Paul), M. VEY Patrick (représenté par LAC Régis)

M DIDIERJEAN Renaud a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation des comptes-rendus des séances des 17 et 30 juin

Philippe CRESPIY fait remarquer que la suspension de séance qui a eu lieu lors du conseil du 17 juin n'a pas été transcrite. Le compte rendu du 17 juin est approuvé avec 5 voix contre (Jean-Paul PANNEFIEU, Josette BERRY, Eric ANDRIEU, Philippe CRESPIY) et 1 abstention (André NICOLAS).

Le compte rendu du conseil du 30 juin est approuvé avec 5 abstentions (Jean-Paul PANNEFIEU, Josette BERRY, Eric ANDRIEU, Philippe CRESPIY).

Josette BERRY donne lecture d'une lettre concernant le droit de préemption du mois d'août :

« Nous avons été, une nouvelle fois au mois d'août, sollicités par mail au sujet d'un droit de préemption urgent. L'an dernier, dans les mêmes circonstances et à notre demande, un conseil municipal rapide avait été réuni afin de ne pas gêner la vente. Cette année, suite à notre refus de donner une réponse par mail, vous n'avez pas pensé devoir réunir le conseil et vous faites peser la responsabilité de l'absence de décision sur « l'opposition ». Que les choses soient clarifiées : nous ne demandons que la légalité, or vous l'avez ignorée. En aucun cas, il ne s'agit de notre part d'une obstruction à la vente : si la faute incombe à quelqu'un, Monsieur le Maire, c'est à vous. »

Didier CHAZALON précise que l'acheteur voulait une réponse rapide et que la déclaration d'intention d'aliéner était arrivée juste après le conseil du 30 juin. Pour éviter une réunion exceptionnelle du conseil pendant les vacances, il avait spontanément contacté les conseillers afin de connaître leur avis sur la question. Il ajoute qu'il pensait que la question pouvait se régler sans formalité, simplement et en toute transparence, mais qu'il n'était nullement question de contourner la légalité. Si un conseil avait effectivement été convoqué le 10 août 2010, c'était parce qu'il s'agissait alors de prendre des décisions concernant le marché public de l'aménagement de la rue centrale et éviter tout retard administratif. Il termine en ajoutant qu'il avait finalement été décidé d'attendre le conseil du 1^{er} septembre, compte tenu du caractère non urgent du dossier, Monsieur le Maire reconnaît qu'il avait été convenu que dans de telles circonstances, une réunion devait être convoquée et ajoute qu'à l'avenir on s'en tiendrait à ce qui avait été décidé.

Compte-rendu des différentes réunions

- Course de côte
- Festival

Droits de préemption

- Vente de parcelles non bâties sises section B n° 1774 ; droits de 1/6^{ème} sur B n° 1694, droits indivis 1/3 sur B 1775 et 1/3 sur B 1776 (La Rousselle),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 271 (Rue St Fortunat),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 131 (Rue St Pierre),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 206 (Rue St Pierre),
- Vente d'une parcelle sise section AC n° 207 (Rue St Pierre),
- Vente de parcelles bâties sises section A n° 2186, 2187, ½ de 2189 (Le Villard),
- Vente de parcelles non bâties sises section B n° 1747, 782 (Les Hourches),

- Vente d'une parcelle non bâtie sise section B n° 1748,
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 127 (Rue St Pierre),

A l'unanimité, la commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

Décisions modificatives

Régis LAC présente les décisions modificatives à adopter.

- Budget commune :
 - o 2188 op 14 : + 114 €
 - o 2188 op 16: + 5 400 €
 - o 2313 op 17: + 6 800 €
 - o R1321 op 22 : 12 314 €
 - o 675-042: + 6 556.47 €
 - o 192-040 op 16 : + 4 296.03 €
 - o R775 : + 2 260.44 €
 - o R776 – 042 + 4 296.03 €
 - o R2188 – 040 op 16 : + 6 556.47 €
 - o R024 op 16 : - 2 260.44 €
- Budget camping :
 - o 668 (encaissement chèques vacances) : + 25 €
 - o 615 : - 25 €
- Budget photovoltaïque
 - o 6358 : + 360 €
 - o 707 : + 360 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ces décisions.

Votes pour : 14 Abstentions : 5	<i>P. CRESPIY, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU</i>
------------------------------------	--

Transfert photovoltaïque

Régis LAC explique au Conseil qu'il est possible de transférer la somme de 33 000 € représentant une partie de l'excédent d'investissement du budget photovoltaïque sur le budget principal, étant donné qu'aucune dépense d'investissement n'est prévue dans les prochaines années sur le budget photovoltaïque alors que la commune réalise actuellement des investissements importants. Il présente l'analyse de Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques à ce sujet. Le reversement est soumis à certaines conditions tirées de la jurisprudence du Conseil d'Etat. Or, ces conditions sont réunies. Il demande donc au Conseil d'approuver ce reversement.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le reversement de la somme de 33 000 € représentant une partie de l'excédent d'investissement du budget photovoltaïque sur le budget principal.

Devis EUROVIA

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise EUROVIA pour la réfection de la voirie menant aux Rascoux qui est très abîmée, travaux qui avaient été prévus en 2010 mais n'avaient pu être réalisés. Le montant des travaux s'élève à 5 168,80 € HT. Le Conseil approuve à l'unanimité ce devis.

Avenant ascenseur.

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Maçonnerie FAURE concernant la pose d'un vide cave dans la cage d'ascenseur afin d'évacuer les eaux d'infiltration. Le montant du devis s'élève à 702 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis de la Maçonnerie FAURE pour un montant de 702 € HT

Votes pour : 13 Abstentions : 6	<i>J. BERRY, E. ANDRIEU, J-P. PANNEFIEU, A. NICOLAS, P. CRESPIY</i>
------------------------------------	---

Vente de livres en réserve à la bibliothèque

Hélène VINCENT propose de vendre les livres de la Bibliothèque inutilisés qui ont été retirés des rayons et stockés dans les réserves afin de pouvoir dégager de l'espace et investir dans de nouveaux ouvrages. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition mais souhaite toutefois que ces ouvrages soient proposés en priorité aux Maisons de Retraite et de Convalescence à titre gratuit, avant de les mettre en vente.

Modification du PLU à Meymac

Didier CHAZALON explique que l'ESAT de Meymac doit modifier l'implantation de son futur local de stockage qui avait été initialement prévue au-dessus de l'atelier lors de la dernière révision simplifiée du PLU. Pour des raisons essentiellement pratiques, l'ESAT souhaite rapprocher et décaler le bâtiment à construire. Ce déplacement implique un avenant à la révision de 2008, compte tenu du fait que le projet reconnu d'utilité publique à l'époque reste inchangé. Le Conseil approuve à l'unanimité cette modification.

Mur maison de repos

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2007, lors des travaux qui se déroulaient à l'Hort des Meylleries, un mur s'était effondré et la responsabilité de la Commune avait été engagée en tant que propriétaire du domaine public situé au-dessus du mur en question. Lors des travaux de reconstruction, la Commune avait alors profité de l'occasion pour faire effectuer des travaux à cet endroit. Comme cela avait été décidé en 2007 et en 2008, la Commune devra s'acquitter d'une somme de 6834 € HT qui représente sa participation aux travaux de restauration de l'existant et le montant des travaux supplémentaires demandés à l'époque. Comme cela avait été fait à plusieurs reprises, il propose que les factures d'eau de la Maison de Convalescence soient suspendues jusqu'à concurrence de ce montant. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Achat véhicule

Monsieur le Maire explique que le camion Ford utilisé par le Service Technique est tombé en panne cet été. Il explique que plusieurs devis ont été demandés pour effectuer son remplacement par un véhicule similaire ayant moins de 100.000 kms. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis du garage PRADIER FRERES, moins-disant, d'un montant de 11 900 € pour un véhicule Citroën Jumper.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'une annonce avait été mise sur Internet pour vendre les pièces du véhicule Ford. Une personne a proposé 250 €. Le Conseil approuve à l'unanimité cette offre et charge Monsieur le Maire de sortir de véhicule de l'Actif de la Commune.

Convention avec l'ACCA

Monsieur le Maire présente une convention pour la mise à disposition du local des chasseurs à la ZA du Pinet. Il précise que les chasseurs vont réaliser et mettre en place bénévolement 2 plateformes sur le canal de l'usine pour permettre aux animaux tombés à l'eau d'éviter la noyade (6 en 2010). Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention.

Conventions avec les associations au Château

Alain GALLAND présente les associations qui souhaitent pouvoir disposer d'une salle au Château. Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'une convention de mise à disposition de locaux pour ces dernières. Le Conseil approuve à l'unanimité ces conventions.

Questions diverses

- Bilan ramassage scolaire

Monsieur le Maire présente le bilan annuel du ramassage avec un solde déficitaire de 1 324,19 €. Sachant que la part de subvention de la commune du Monastier devrait être de 660 €, ce qui ramène le déficit à 664,19 €. Régis LAC propose d'augmenter la part des communes (11 € par enfant) car c'est la Commune du Monastier qui supporte ce déficit. André NICOLAS pense qu'il vaudrait mieux demander une participation ajustable aux communes en fin d'année car il est difficile d'estimer le nombre d'enfants en septembre. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Contrat aidé de Marcel TESTUD

Monsieur le Maire indique que le contrat aidé de Marcel TESTUD prendra fin le 30 septembre. Il propose au Conseil de traiter la question lors du prochain conseil.

- Budget concours chevaux lourds : la commune participera à l'organisation de ce concours à hauteur de 3 000 € maximum.

- **Sécurisation du Trésor** : une subvention de 5 054 € a été attribuée par le Conseil Général pour la sécurisation du Trésor abbatial et la muséographie.
- **Réserve parlementaire** : une réserve parlementaire de 40 000 € a été attribuée pour le plan d'eau par Monsieur Laurent Wauquiez.
- **Plan d'eau** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame GENTES concernant les travaux au Moulin de Savin. Ils estiment que la solution proposée par le bureau d'études et entérinée par le Conseil n'est pas adaptée et risque de provoquer, en cas de crue, des dégâts importants sur leurs terrains situés en aval du plan d'eau. Après discussion, le Conseil confirme son souhait de suivre les préconisations des bureaux d'études professionnels et refuse d'effectuer des investissements supplémentaires pour modifier le projet initial (enrochement supplémentaire côté sud notamment). Monsieur le Maire précise au passage qu'en cas de déplacement de matériaux lors d'une crue, déplacements possibles mais difficiles à anticiper compte tenu du caractère imprévisible de la Gazeille, il serait toujours possible de procéder à des ajustements mineurs.
- **Réservoir de Châteauneuf** : Michel MOUNIER explique au Conseil que des fuites au niveau du captage de Châteauneuf ont entraîné une baisse importante des réserves et nécessité la prise d'un arrêté interdisant l'arrosage. Il indique que la fuite a été trouvée et colmatée de façon provisoire mais que des travaux seront à prévoir. Monsieur le Maire ajoute qu'il serait souhaitable de trouver de nouvelles sources afin d'anticiper de futures pénuries d'eau et de prévenir un éventuel tarissement de la source actuelle.

Dates diverses

- Samedi 10 septembre : Forum des Associations
- Vendredi 9 septembre à 20 h : Natura 2000 à Présailles
- Vendredi 23 septembre à 20 heures : Filière Bois
- Samedi 24 septembre à 10 heures : Commission Jeunes
- Vendredi 7 octobre : Médailles du Travail

Prochain conseil le 29 septembre à 20 h 30.

La séance levée à 22 h 15.